



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLICA
Procès-verbal de la séance du
Conseil Municipal du 30 juillet 2020 à 19h00 /
2020ko uztailaren 30eko biltzarra, arratseko 19ak
Herriko Etxeko Kontseiluko biltzarraren akta

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
24 juillet 2020 / 2020ko uztailaren 24a	27	20

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Nicolas DANEL, Nathalie DEJEAN, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Laetitia LAC, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Jérémy SAVATIER (ek) à Gorka TABERNA (ri)
Fabien LARROQUET (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
Pascal PEYREBLANQUE (k) à Anita LACARRA (ri)
Sébastien GALARD (ek) à Nicolas DANEL (i)
Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)
Antoine COGNAUD (k) à Marie Pierre CLAVENAD (i)

Absents/ Hor ez izenak : Thomas OYARZUN

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie Pierre CLAVENAD

Mr le Maire ouvre la séance à 19H et souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants à cette assemblée, suite aux démissions de Mmes POISSON et ALBISTUR, il s'agit de Mrs GRACY et OYARZUN et bienvenue aussi à Mrs DANEL et GALARD qui représentent la liste Ur Ertsi-Larrun.

Mme Clavenad, avant de commencer, souhaite rendre hommage à Mme Virto qui l'a précédée à ce poste aux finances et ce n'est pas sans émotion qu'elle s'adresse à eux ce soir pour présenter les DOB et Budgets 2020. Mme Virto a géré pendant 6 ans les finances de la Commune avec rigueur et méthode. L'exercice 2020 est une année budgétaire bien particulière, notamment marquée par une crise sanitaire liée au COVID, où les échéances électorales ont été chamboulées, et ils ont dû s'adapter à un calendrier très exceptionnel. C'est ainsi qu'aujourd'hui ils sont appelés à leur présenter dans la même séance du conseil municipal, le Débat d'Orientations Budgétaires et le Budget Prévisionnel 2020. En principe, le DOB fait l'objet d'une délibération du conseil municipal 2 mois avant le vote du budget primitif qui doit être voté avant le 15 avril de l'année en cours. La crise sanitaire et les échéances électorales n'ont pas permis le respect de ce calendrier. La Loi d'Urgence du 23 mars 2020 a été mise en place et elle reporte notamment les échéances dans les votes des comptes de l'année 2019 des taxes, des taux et des redevances. Pour Ascain, les comptes administratifs 2019 avaient été votés en mars 2020.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération distincte.

2020-38 Débat des Orientations Budgétaires 2020/2020ko Aintzinkontuen Norabideen Eztabaida

Ils ont tous été destinataires d'un document d'une vingtaine de pages présentant le contexte des orientations 2020, au niveau national, au niveau législatif, au niveau intercommunal et au niveau communal.

Mme Clavenad a choisi de commenter le contexte budgétaire communal : ce document permet d'appréhender les évolutions du budget communal depuis 2014.

1) Les dépenses de fonctionnement réelles sont restées stables n'évoluant que de 1 à 2 % par an.

2) Le nombre d'agents de la commune est resté stable et l'évolution du coût salarial reste lié aux évolutions de carrières des agents.

3) Les recettes de fonctionnement ont par contre été impactées par la baisse constante de la DGF, la stabilité des taux des impôts locaux, seule la hausse des valeurs locatives (+12 % en 6 ans) impacte une hausse des produits des taxes.

4) Les résultats excédentaires de fonctionnement du budget principal de 2014 à 2018 ont permis en 2019 de mener à bien le projet de réaménagement du bourg qui s'achève sur l'exercice 2020.

Concernant le budget principal, L'exercice 2019 s'est achevé sur un excédent global de 438 520 €.

Les restes à réaliser 2019 en investissement (impactant sur le budget 2020) s'élève à 938 847€ en dépenses et 502 427 € en recettes.

Concernant le budget annexe Zubiondo, l'excédent global s'est élevé à 78 308 € en 2019.

Dans ce contexte les orientations et objectifs pour 2020 sont déclinées en trois axes prioritaires qui sont :

- Le cadre de vie et l'environnement
- Une place pour chacun et une ville pour tous
- L'éducation et la culture

1 Concernant Le cadre de vie et l'environnement, il est prévu en 2020 :

Achèvement de la réhabilitation de l'abri de montagne

Entretien et aménagement des espaces naturels et des cours d'eau et berges

Travaux de sécurisation

Travaux de défense incendie

Aménagement de l'entrée du centre technique municipal

Eclairage public Remplacement des lampes à mercure par des lampes à led.

Entretien de la voirie communale (74 km)

Travaux d'entretien sur les bâtiments communaux

Remplacement de divers matériels pour les services techniques

Projet d'Acquisition foncières de parcelles en centre ville.

2 Une place pour chacun et une ville pour tous, il est prévu en 2020 :

Achèvement des travaux de Kiroleta et mise aux normes d'accessibilité et entretien de la piscine

Achèvement des travaux du centre bourg (dernière tranche)

Viabilisation et vente de deux terrains communaux HARROBIONDO.

Acquisition et mise en place de 17 caveaux pour le cimetière.

3 Concernant L'éducation et la culture, il est prévu en 2020 :

L'acquisition foncière pour la nouvelle école publique suite à la fixation de l'indemnité d'expropriation par la justice.

Des travaux et achats de matériel pour l'école publique

Des travaux d'entretien pour l'ikastola notamment l'acquisition d'un bungalow sanitaire.

Le développement de la pratique de l'Euskara dans les services municipaux par la formation des agents

Des projets culturels, dont l'exposition photographique en partenariat avec l'association ZILARGIA.

Concernant ZUBIONDIO, il est prévu l'aménagement de 4 nouveaux locaux en divisant un grand local existant .

Au regard de ces dépenses d'investissement sont prévues des recettes d'investissement

Des subventions d'investissements :

Le solde de la subvention FS IPL pour les travaux d'accessibilité (piscine)

Le solde des subventions du département et de l'état (DETR) pour les travaux de mise aux normes et accessibilité de KIROLETA

Le solde des subventions du réaménagement du centre bourg (DETR, département et aggro)

La participation de l'agglo pour les logements sociaux du Parc Iturria

Des subventions dites amendes de police pour la poursuite du programme de sécurisation des cheminements piétons

D'autres recettes d'investissement sont prévues au budget 2020 :

La FCTVA 2020 sur les investissements et sur le fonctionnement de 2019

La taxe d'aménagement 2020

Les dépenses de fonctionnement prévues en 2020

Le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement 2020 a été établi au mois de juillet 2020 en tenant compte des dépenses engagées avant le vote du budget : en effet la commune a continué à fonctionner pendant le confinement. La commune a continué à assurer ses missions malgré la crise sanitaire.

Les dépenses de personnel et les charges fixes de fonctionnement n'ont pas été réduites, alors que certaines recettes liées aux prestations de cantines scolaires et à la fréquentation du centre de loisirs n'ont pas été réalisées.

Le montant prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement hors charges exceptionnelles (indemnisation des commerçants 100 000€), s'élève à 2 876 607€ en 2020 contre 2 874 155 € en réalisé 2019, soit + 0,8%.

L'évolution des dépenses prévisionnelles est de 3,7 % en tenant compte de cette charge exceptionnelle.

Le montant des recettes de fonctionnement est estimé à 3 351 934 €

La fiscalité directe locale

Pour 2020, les montants des bases prévisionnelles ont été communiqués par l'Administration Fiscale :

Taxe d'habitation : 9 662 000 €

Taxe Foncière sur le bâti : 6 755 000 €

Taxe Foncière sur le non bâti : 52 500 €

Cette année, il est proposé de reconduire les taux d'imposition communaux de 2019 pour les seules taxes foncières de la manière qui suit :

Taxe Foncière sur le bâti : 11,29 % soit un produit attendu de 762 640 €

Taxe Foncière sur le non bâti : 22,51 % soit un produit attendu de 11 818 €

En effet, du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, à partir de 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019, soit 11,25 % pour un produit attendu de 1 086 975 €.

Le montant des allocations compensatrices s'élève à 61 199 € pour 2020.

La Commune, par délibération du 22 février 2017 a fixé à 30 % la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. En 2020, les bases pour la Taxe d'habitation pour les résidences secondaires s'élèveront à 2 390 868 euros pour un produit attendu de 80 692 €.

Attribution de compensation de l'Agglo Pays Basque

Les transferts de certaines charges entre la Commune et la Communauté d'Agglomération Pays Basque ont entraîné les modifications suivantes au niveau de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque à la Commune :

- a) Charge transférée à l'Agglo : contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours : une diminution de l'attribution de compensation de 104 148 €
 - b) Charge restituée à la commune : gestion de la fourrière animale : une augmentation de l'attribution de compensation de 6 441 €.
 - c) Charge restituée à la commune : lutte contre les espèces invasives frelon asiatique : une augmentation de l'attribution de compensation par l'Agglo de 3 942 €.
 - d) Charge transférée à l'Agglo : contribution au financement de la Mission locale : une diminution de l'attribution de compensation de 4 189 €.
- L'attribution de compensation définitive versée par l'Agglo pour 2020 sera donc de 240 369 €.

La Dotation Globale de Fonctionnement

Pour Ascaïn, la baisse des dotations de l'Etat est continue depuis 2014. En 2019 la DGF était de 343 041 €. La DGF 2020 notifiée est de 326 054 €. (soit – 16 987€)

Subvention CAF

La subvention CAF perçue en 2020 (sur les bases de fréquentation de 2019) sera de 100 000 € (Contrat Enfance Jeunesse, Activités extra et périscolaires, Aides au Temps Libre)

Recettes diverses :

Pour l'année 2020, il n'est pas prévu, en principe, d'augmentation des divers tarifs d'occupation des bâtiments communaux, des régies municipales et redevances communales.

D'autre-part, les marchés de fourniture des repas des cantines scolaires seront relancés cette année et, en fonction des résultats, il est possible que les tarifs des cantines soient révisés.

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Budget principal :

L'endettement annuel par habitant s'élevait au 31/12/2019 à 844,27 €.

La capacité de désendettement était de 6,07 années au 31/12/2019

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2020 est de 3 634 594 €

En 2020, les charges financières s'élèveront à 75 996 €

Le remboursement annuel en capital s'élèvera à 652 000 € (dont 400 000 € de remboursement de l'emprunt à court terme)

Le besoin de financement en 2020 sera de 1 583 000€ : le besoin d'emprunt est lié à la fin des travaux de l'aménagement du centre bourg (reste à réaliser pour 293 000 €) et à l'acquisition du terrain pour la nouvelle école (pour 1 290 000 €)

Budget Zubiondo :

Le budget annexe de Zubiondo comporte un seul emprunt qui avait été contracté en 2005 pour l'acquisition du bâtiment. Le capital de départ emprunté s'élevait à 226 000 €.

L'emprunt se terminera en 2024.

L'échéance annuelle (remboursement capital + intérêts) pour 2020 s'élève à 14 866,07 €.

Au 31 décembre 2019, le capital restant dû était de 70 276,59 €.

Comme il n'est pas prévu d'emprunt pour 2020, au terme de l'exercice budgétaire, la dette en capital de ce budget annexe s'élèvera à 56 712,49 €.

Tous les chiffres précis sont contenus dans le document qui leur a été transmis aux élus.

Mme Luberriaga souhaite revenir à quelque chose dont ils n'ont pas parlé mais mentionné dans le document, c'est l'intercommunalité ; donc on voit toutes les compétences très importantes qui y avaient été transférées, elle voudrait savoir combien il y a d'élus à la Commission Territoriale Sud

Pays Basque. Ensuite, elle a lu dans la presse que sur les 12 Maires, 10 ont postulé pour être dans le Conseil Exécutif, elle pense que c'est important d'y être ou essayer d'y être, il est dit que le Maire d'Ascain n'a pas postulé, et si c'est vrai, quelles en sont les raisons ?

Mr le Maire répond qu'il y a 3 élus d'Ascain à la Commission Territoriale : le Maire, Anita Lacarra et Pascal Peyreblanque. Pour le Conseil Exécutif, il n'a pas postulé car son expérience de 6 ans passée lui a montré que d'être au Conseil Exécutif était une charge très lourde qu'il ne pouvait pas assurer de par sa situation familiale, professionnelle, donc il préférerait ne pas postuler pour la bonne raison que ce n'était pas la peine d'avoir un poste, ce qui n'était pas du tout certain, si ce n'était pas pour assurer la tâche en question. Pour exemple, le Maire de Sare qui y siégeait au mandat précédent, et qui va y résider, a fait 28 000 km, c'est à dire qu'il y a des réunions à Saint Palais, Mauléon, Bayonne, Ustaritz, etc... et donc, à son avis, il a fait preuve de sagesse, sachant que cela n'entrave pas non plus les destinées d'Ascain, puisque de toutes manières, ils sont en relation permanente avec les membres de ce Conseil Exécutif ; il leur rappelle qu'il siège au Conseil Communautaire et au Conseil Permanent également. Il y avait 6 places au Conseil Exécutif pour 10 candidats. Comme les 12 maires ne se sont pas mis d'accord pour se désigner mutuellement, il a fallu passer par le Conseil Territorial par un vote à bulletins secrets ; ont été élus les maires de Sare, Saint Jean de Luz, Hendaye, Urrugne, Ciboure et Biriadou. Cela ne pénalise absolument pas Ascain.

Mr Mouhica revient sur le terrain de la future école publique. Ils vont voter pour l'achat du terrain à 1 290 000 €, au prix fixé par le Juge de l'Expropriation en début juin. En mai 2017, dans le dossier d'enquête pour l'Utilité Publique, le terrain était valorisé à 376 000 €, ils l'avaient proposé à 480 000€ avant les élections. Entre les 2 tours des élections municipales, le 8 juin, tout le monde se souvient qu'il a fait appel de la décision du juge au sujet du prix du terrain. Il demande au Maire s'il a suspendu l'appel, et si oui, comment explique-t-il ce revirement de situation.

Mr le Maire déclare qu'il faut se méfier des faux bruits qui courent dans Ascain, ils ont déposé un recours dès le début et qui n'a pas été retiré, donc il y a toujours un recours par rapport à cette estimation de la Juge de l'Expropriation.

Mr Mouhica demande pourquoi aujourd'hui ils doivent voter le montant global.

Mr le Maire explique qu'ils créditent dans le budget ce montant car, de toutes manières, le terrain il faudra le payer, il ne sait pas quel prix, donc c'est normal de créditer une somme dans le budget ; ensuite, quelle somme ? Ils se sont basés sur cette somme-là déterminée par la juge, après ils verront ce que donneront les appels. Il fallait créditer une somme car, à priori, les choses se passeront rapidement.

Mr Mouhica souhaiterait avoir une vision un peu plus globale, dans le dossier d'enquête préalable il y a la déclaration d'enquête publique en 2017, le cout total de l'opération était estimé à 6,4 millions d'euros, dont 380 000 € de terrain. Est-ce que pour demain, ils gardent le projet initial, ou vont-ils entrer dans ce projet initial de 6,4 M d'€, si on maintient le prix de 1 290 000 € pour le terrain ?

Mr le Maire déclare que leur but n'est pas de mettre les finances de la Commune en difficulté, donc tout dépendra du prix du terrain auquel ils achèteront, mais ils vont adapter le projet de l'école, ils feront une école modulable, c'est-à-dire qu'ils vont probablement voir pour une école à la baisse par rapport à ce qui était prévu au départ, ensuite, au fil des années, quand les emprunts commenceront à être remboursés, et que les finances le permettront, ils compèteront cette école. Le but c'est d'entrer dans l'enveloppe initiale, c'est de ne pas la dépasser. S'ils dépensent plus pour le terrain, ils en dépenseront moins au niveau du bâtiment, mais ce n'est pas faire une école au rabais, mais en faisant un effort, on peut rattraper un peu le surplus du terrain. Ils vont rester vigilants par rapport à ça, et ils resteront dans l'enveloppe initialement prévue, c'était une estimation un peu à la louche.

Mr Isasa demande s'ils ont réfléchi à un plan pluriannuel pour montrer les différents indicateurs, les différents taux, comment voient-ils cela ?

Mme Clavenad répond qu'elle a eu très peu de temps pour monter ce budget, pour se familiariser avec la structure de ce budget. Il est bien entendu que l'économie générale de ce projet d'école va être revue et sera présentée avec une projection pluriannuelle de financement avec un étalement

dans le temps de la dette et des répercussions que cela aura sur les finances de la Commune. Sachant que ce projet de nouvelle école ne se fera pas au détriment du budget d'investissement normal de la commune qui permet d'entretenir les voiries, les bâtiments, mais il ne permettra pas effectivement d'envisager d'autres grands projets. Ce plan sera travaillé d'ici 1 à 2 mois, il sera vu en Commission des Finances auparavant. Des projections aujourd'hui, c'est un peu compliqué, il faudra aussi voir le résultat comptable 2020.

Mr Isasa remarque que le taux de désendettement n'est pas très encourageant avec le terrain.

Mme Clavenad en convient, mais la problématique du budget d'Ascain, c'est une faiblesse de ses recettes. Il y a aussi un travail d'analyse à faire sur la structure du budget. Par rapport à d'autres communes, il y a un tableau en fin du budget qui fait bien apparaître qu'au niveau des postes de fonctionnement, on est absolument dans les clous de la strate, mais au niveau des recettes de fonctionnement, on est en deçà de ce que l'on devrait être. Il y a plusieurs facteurs qui expliquent cela, notamment quand il y a eu la disparition de la taxe professionnelle, l'évaluation avait été faite sur le territoire d'Ascain sans tenir compte du développement des 2 zones artisanales, donc le calcul a été défavorable à Ascain. Elle ne sait pas si cette base est renégociable mais ils vont tenter pour voir s'ils ne peuvent pas la renégocier, et ensuite, au niveau des recettes, il y a une analyse à faire, il n'y a pas que l'endettement.

Mme Irigaray, au sujet de l'École Publique : y a-t-il moyen de lancer les appels d'offres dès aujourd'hui, ou pas ?

Mr le Maire explique que le cahier des charges sera revu et qu'il sera adapté à la situation actuelle, sachant que le prix du terrain n'était pas prévu à ce niveau-là, et ensuite ils vont avancer.

Mr Taberna : justu punttu bat. Aipatzen da zorrak, ez duela hori bertze proiekturik blokatuko. Pentsatzen dut hori nahikeri bat dela, bainan hala ere bada errespetu, zerbeit kontutan hartu behar dena, biztanleko baxtozko zorrak. La dette par habitant où on est, elle semble un peu plus que la moyenne, est-ce que dans l'avenir proche cet endettement par habitant ne va pas exploser et du coup va forcément bloquer d'autres projets, même s'il n'y a pas d'autres grands projets, même les petits. Lui pense à la transition écologique, quand il voit les bâtisses où on est, il ne faudrait pas qu'elle soit bloquée à cause de l'école.

Mme Lacarra estime que, justement, c'est pour cela que Mme Clavenad dit qu'on a des problèmes de recettes et de subventions, donc ils espèrent qu'avec cette école publique avoir des financements qui ne sont pas habituels parce que l'on ferait une école respectueuse de l'environnement. Cette année, on voit apparaître des messages encourageants dans ce sens, et c'est pour ça qu'ils aimeraient être un peu les premiers à demander ce genre d'aides, ils ont commencé à y travailler ; un nouveau cahier des charges leur sera remis pour le 25 août, une nouvelle étude économique, et après, ils vont se pencher sur cette recherche de financements, que ce soit pour l'école ou d'autres points aussi. Pour les mutations à Ascain, on perd environ 350 000 € car ce n'est pas Ascain qui les perçoit mais le Département et il ne rétrocède qu'une partie. Il y a de nouveaux critères maintenant, il faut arriver à faire évoluer la commune vers une station touristique qui nous permettrait de percevoir directement les droits de mutation, car il se vend beaucoup de choses sur Ascain.

Mme Irigaray, en parlant des recettes, demande s'il serait envisageable de passer le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 60 % ? Donc de la doubler par rapport à l'existant ?

Mme Clavenad précise que c'est une question qu'ils ont soulevée et qu'effectivement ils sont en train d'étudier. De toutes façons, ce sera à décider avant la fin de l'année pour que l'évolution de la fiscalité puisse être prise en compte sur 2021. C'est à l'étude tout comme le dossier à monter pour être déclarée commune touristique, puis station touristique qui permettrait d'avoir 350 000 €.

Mme Irigaray mentionne en p3 du rapport également 'fiscalisation des logements vacants', est-ce que cette taxe est appliquée sur Ascain et sinon, ne peut-on pas envisager de la mettre en place ?

Réponse : oui elle est en vigueur sur Ascain mais les recettes ne reviennent pas à la commune mais à des organismes d'aide à la pierre (après renseignements, la TLV est perçue par l'Etat et reversée en partie à l'ANAH).

Mr Taberna : gastuetan bada ere 'frais de fonctionnement', transizio ekologian sartzen bagira, aukera badire hainbat arlotan gastuak ateratzeko, hala nola : elektrizitatea, ezentza eta ikusten dugu gaur eguneko aintzinkotuan, emendatzen ari girela, erran nahi du ez girela oraino sartua transizio ekologikoan. Beraz guri da hori aldatzea. On parle des recettes, c'est bien, mais il faut que l'on apprenne aussi à faire attention aux dépenses ; si notre village rentre dans une transition écologique, cela voudrait dire faire des économies, forcément, dans la mesure où il y aura moins de gaspillage au niveau carburant, électricité, parce qu'on refera des bâtiments, mieux isolés, et on voit dans le budget prévisionnel d'aujourd'hui qu'ils ne sont pas encore dans cette démarche, car les charges sont en train d'augmenter.

Mme Lacarra souligne que leur objectif c'est d'utiliser les énergies renouvelables, les dossiers sont déjà lancés, bien que Pascal ne soit pas là aujourd'hui ; elle est associée, que ce soit au niveau solaire, chutes d'eau, tous les dossiers sont lancés, même si ce n'est pas la période idéale, ils ont eu beaucoup de retours en juillet, donc ils vont continuer au mois d'août, et ils pourront déjà sortir pour la fin de l'année des choses concrètes, sachant qu'une commission se réunira, qui sera à la fois Agriculture, Développement Durable pour en parler concrètement avant de l'exposer en conseil.

Mme Clavenad rappelle que le budget est voté avec les connaissances que l'on a aujourd'hui, donc, anticiper sur des économies, c'est compliqué. Mais effectivement, faire des économies, cela permet de dégager des possibilités pour autre chose.

Mr Taberna remarque que c'est aussi un prévisionnel, ce n'est pas arrêté, ils savent très bien qu'il y a une évolution à voir, mais ils ne voient pas de signe dans les comptes aujourd'hui, c'est un détail qui est important quand même.

Mr le Maire ajoute que cette réflexion existe, c'est une orientation qui leur tient à cœur.

Mr Isasa revient sur l'école, avec un nouveau projet pour le 25 août ?

Mme Clavenad rectifie : ce n'est pas un nouveau projet, c'est le cahier des charges qui est retravaillé.

Mr Isasa demande, comme l'a fait Azkaine Bai, s'il est possible de faire rapidement un débat pour comprendre leur programme, leur vision à moyen et à long terme ou 6 ans à venir, pour comprendre les projets à venir et qui s'inscriront dans les budgets à venir. Il pense que ceci est très important car ils entendent plein d'idées, plein de projets, mais ils savent très bien que la stratégie sera faite dans les budgets. Aujourd'hui, il y a le terrain, mais derrière, quels sont les projets à venir, vers où on va ?

Mr le Maire répond que cela fait partie du programme, dans les 6 ans qui arrivent, de politique générale demandée par Jérémy Savatier, et lui leur propose d'avoir ce débat au prochain conseil à la rentrée où ils pourront exposer leurs ambitions pour les 6 ans. Ils ne l'ont pas oublié, là c'était un peu contraint.

Mr Mouhica, pour appuyer Mr Isasa, déclare que la grosse difficulté qu'ils ont ; le budget, c'est beaucoup de travail en peu de temps, ça ils le voient et ils l'apprécient ; c'est de voter un budget sans un prévisionnel, sans une vision sur au moins 3 ans, il n'a jamais fait cela ; ils ont un budget sur 2020, derrière d'accord il y a un terrain, on fait ou on ne fait pas l'école..., le timing ?

Mr le Maire rectifie : on fait l'école, c'est leur projet principal. Pour le timing, le cahier des charges sera revu et ficelé pour la fin du mois d'août, il y aura aussi l'instauration d'un nouveau Comité de Pilotage, car beaucoup de gens ont changé, avec toutes les parties prenantes, les élus, professionnels, enseignants, parents d'élèves... Il se réunira régulièrement, avec lequel ils vont avancer dans le projet. Ils ne vont pas faire ça en catimini, mais là c'est un peu tôt pour leur donner des dates, délais, etc... et également un financement. Mais ça viendra.

Mr Taberna : hori saiesteko, galdera bat badugu egina, izan bazen debate orokorra hasieratik normalki 'le timing' aipatzen baita lehenik hasi debate orokor batetik eta debate orokor horren ondotik, aurkeztu dugu bi eta bat. Donc, par rapport au timing, si on a des questions à poser c'est parce que l'on n'a pas eu de débat de politique générale. Dans ce débat de politique générale, on aurait une réponse, à toutes ces questions qu'ils posent et cela aurait un sens, et suite à ce débat de politique générale, il y aurait des budgets qui correspondraient à quelque chose. Ils savent qu'il y a

un timing contraint ; un autre détail pour ce soir, par exemple, s'ils avaient eu un Powerpoint, comme par le passé, ils auraient pu suivre plus facilement pour tout le monde.

Mme Irigaray a une question plus générale, dans le rapport d'orientation figure le cout du COVID et le manque à gagner dû au confinement etc... et en p 3, il est dit que l'Etat s'engage à ce que le surcroit de dépenses liées au COVID 19 ne menace pas l'équilibre budgétaire des collectivités. Est-ce que ce manque à gagner, c'est-à-dire la baisse des recettes, est pris en compte ou ce n'est que pour les dépenses ?

Mme Clavenad répond que si les communes perdent plus de 10 %, il y aura une compensation, ça c'est l'annonce, après il faudra voir la réalité, cela ne pourra se faire qu'au vu du bilan de l'année 2020.

Mr Taberna : bertze puntu bat, hemen aipatzen da ere kantinak eta 'le contrat des cantines scolaires sera relancé en août 2020'. Pour eux, le souhait repris dans leur campagne est que la cantine soit en bio. Ce serait intéressant que ce soit pris en compte et de plus, pour revenir au débat qu'ils ont eu au dernier conseil municipal par rapport à la volonté agricole, d'une agriculture durable, l'adjoint en charge de cela a répondu que ce n'était pas lui qui allait dire aux agriculteurs de passer en bio. Certes, sauf que si on a un cahier des charges au niveau des cantines qu'on veut du local et du bio, après on peut aller voir les agriculteurs et leur dire que s'ils opèrent cette transition vers du bio, on peut aller les voir et après ils pourront après travailler avec la municipalité. Donc, on ne force pas les agriculteurs, on les incite, d'où l'importance dans les cahiers des charges des cantines scolaires d'être bien clairs, et ça c'est une volonté politique.

Mme Irigaray demande si cela figure dans le cahier des charges de l'appel d'offres qui a été lancé.

Mr Taberna souligne qu'il y a des choses qui se font à un autre niveau comme le Conseil Général, etc... , ou ailleurs en France.

Réponse : dans l'appel d'offres en cours, il y a 20 % de bio minimum d'exigé. Pour le local, on ne peut pas l'imposer, ce n'est pas légal pour le moment. A Ascain, les repas ne sont pas préparés par la commune, car il n'y a pas de cuisine centrale, donc on est obligés de faire appel à des fournisseurs extérieurs. Pour le choix des produits, on monte un cahier des charges que le fournisseur doit respecter mais ce n'est pas aussi simple que si c'était la commune qui produisait ses propres repas et achetait ses produits en direct.

Mme Irigaray demande si pour le bio, il n'est pas question que pour 2023, 50 % soit bio pour les cantines ? On pourrait anticiper dès maintenant. (Joana a vérifié, ce serait à partir de 2022).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2020, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, et sur la base de la note de synthèse annexée à la délibération.

2020-39-1 Vote du Budget Primitif 2020 Budget Principal de la Commune /2020ko ekitaldiko Herriaren Orokor Buxetaren aurrekontuen onarpena

Mme Clavenad explique que cela sera un peu de la redite, puisque les chiffres sont les mêmes que dans le rapport des orientations budgétaires, dont la vue d'ensemble est la suivante :

Dépenses Fonctionnement

Dépenses réelles : 2 976 606,96 €

Dotations aux amortissements : 201 412,44 €

Virement à la section d'investissement : 176 014,98 €

Total des dépenses : 3 354 034,38 €

Recettes de fonctionnement

Recettes réelles : 3 321 934 €

Travaux en régie : 30 000 €

Excédent de fonctionnement reporté : 2 100,38 €

Total recettes : 3 354 034,38 €

Dépenses d'investissement

Dépenses réelles 3 562 280,97 €

Travaux en régie : 30 000 €

Déficit d'investissement reporté : 209 533,83 €

Total dépenses : 3 801 814,80 €

Recettes d'investissement

Recettes réelles : 3 424 387,38 €

Amortissements : 201 412,44 €

Virement de la section de fonctionnement : 176 014,98 €

Total recettes : 3 801 814,80 €

Le niveau d'endettement de la collectivité, si tous les emprunts sont réalisés, va être plus élevé qu'en décembre 2019, et s'élèvera à 1 060,71 €/habitant au lieu de 840 €.

Mr Isasa déclare que, globalement, ils sont d'accord sur le budget sauf pour la ligne du terrain qui les amène à un taux de désendettement élevé. On considère techniquement qu'une collectivité est en situation d'insolvabilité lorsque sa dette représente 15 années. En 2019, on était à 6 ans, en 2020 avec l'achat du terrain, on passerait à 13 ans. Ces années-là pourraient être considérées, si c'était la fin des investissements, comme une période transitoire, qui derrière pourraient diminuer, ce qui pour Ascain, ne sera pas le cas, au vu des éléments qu'ils ont là.

Mme Clavenad répond qu'elle prendra le temps de faire un plan d'investissement pluriannuel, car au fur et à mesure du temps, il y a des emprunts qui vont se terminer.

Mr Isasa remarque que ce sera en 2024, pas avant, mais jusque-là, que fait-on ?

Mme Clavenad répond : on cherche de nouvelles recettes, des subventions.

Mr Isasa reprend : c'est compliqué à l'instant T, c'est simplement factuel, on passe de 6 à 13 ans, et le seuil critique c'est 15 ans. Il répète : si on est en fin d'investissement, ce n'est pas un problème, mais aujourd'hui, il y a « 0 projet en face ». Cela les inquiète un peu.

Mr le Maire explique que c'est une des raisons pour laquelle ils ont fait appel pour le prix du terrain d'une part, et ensuite, c'est vrai c'est une situation plus importante que ce qu'ils ont connu jusqu'à présent, mais c'est un cap à passer.

Mr Isasa : rechercher quelles recettes ? Augmenter les impôts ? Subventions, on ne sait pas dire, aujourd'hui on est dans une crise liée au COVID, sans savoir où on va.

Mme Clavenad rappelle qu'il va y avoir une relance des investissements au niveau local, c'est un budget où on est sûrs de rien à ce jour, après il faudra affiner ; là il faut terminer l'année en votant le budget avec les éléments qu'ils ont, il y a eu déjà 6 mois de fonctionnement, puis la décision du juge qui monte le prix du terrain de façon complètement aberrante ; on maintient ce projet malgré tout parce qu'il faut absolument continuer ce projet d'école, et il faut aller chercher les sous là où ils sont, et sur des projets exceptionnels, une commune peut être au seuil supérieur si elle peut se projeter dans l'avenir et prouver qu'elle le peut.

Mr le Maire ajoute qu'il faut savoir ce que l'on veut aussi. On leur a reproché pendant des années de ne pas faire d'investissements, de gérer ça un peu au quotidien, là c'est vrai, c'est un gros investissement, on leur a tenu un peu le même discours avant que le centre bourg ne se fasse, c'est fait, il sera financé. Donc, il faut y aller, sans bien entendu, faire n'importe quoi. C'est leur projet, qui est indispensable pour le village (école, parking, Ikastola qui va à l'école publique dans le pôle culturel...), c'est un vaste projet, ils ne vont pas en faire tous les 2 ou 3 ans des projets comme cela ; ça demande un effort, à eux ensuite de trouver les ressources suffisantes pour pouvoir assumer cela.

Mme Luberriaga est d'avis que ce n'est pas la même chose : en début de projet, ils arrivent à 13 années d'endettement, évidemment, ils veulent tous une école, mais c'est pour ça qu'ils ne peuvent pas faire n'importe quoi, car ensuite, s'ils ont la tutelle de l'Etat, ils ne pourront plus rien faire du tout. N'y a-t-il pas parallèlement d'autres solutions à étudier, voire une façon de faire différente ? Car là, on fonce peut-être vers quelque chose que l'on ne pourra même pas faire. Pour faire bien, il faut peut-être voir autre chose d'abord.

Mme Irigaray lie tout cela à quelque chose de plus global, c'est le problème du foncier au Pays Basque, avec l'attractivité du territoire, problème qu'il faut faire remonter à l'Agglo, car le problème qu'il y a sur la côte est en train de se déplacer à l'intérieur, ce n'est pas possible ce problème de foncier, ces prix exorbitants sur tous les terrains, cela va réellement poser un problème sur le moyen et long terme au Pays Basque.

Mr le Maire lui fait constater que, pour un terrain classé en UE, à priori fait pour des investissements d'intérêt communautaire, les difficultés qu'ils ont ; c'est inimaginable, cela ne sert plus de faire des zones UE, il n'y a qu'à laisser tout en UC ou UD dans le PLU. Donc, c'est très difficilement gérable pour les communes si elles veulent faire des réalisations d'intérêt communautaire.

Mme Irigaray demande si ce problème a été remonté à l'Agglo, est-ce que l'Agglo a mis en place des solutions pour pallier cela ?

Mr le Maire précise que l'Agglo, pour le moment, ne s'occupe pas des problèmes d'école, mais pour le foncier oui.

Mr Taberna : hortako astian, errefusatu duzularik Conseil Executif-aren postua, l'important c'est que quand on a des convictions, c'est d'y aller et de prendre les postes où ils sont, ce n'est pas de rester, car l'enjeu c'est la communauté de communes, et le manque d'intérêt pour faire avancer Ascaïn... C'est en faisant avancer la Communauté de Communes. Tous seuls ils ne vont pas réussir, c'est là où il faut partager nos problèmes avec les autres maires, car les mêmes problèmes se posent ailleurs aussi. Là, il y a un vent de changement et de volonté, qu'ils profitent de cette situation-là ; il y a aussi la Loi SRU, ce n'est pas un problème, ils connaissent le social aussi, sauf que l'on est à vouloir construire à tout bout de champ, faire du bâtiment, c'est le lobby du bâtiment qui prime.

Mr le Maire déclare que le problème du foncier touche le projet de future école, les logements aussi, les appartements sortent à 5 000 €/m², pour nos communes et leurs habitants c'est dramatique. Il faut une prise de conscience des propriétaires du foncier, si on a un minimum de sens civique ou collectif.

Pour Mr Taberna, ce n'est pas aux habitants, c'est politique, il faut aller aux institutions et là faire du lobbying, se regrouper entre tous les maires et faire un bloc, faire changer les choses.

Mr Isasa, pour être clairs, déclare qu'ils sont pour le projet de l'école, mais aujourd'hui, au vu de éléments qu'ils ont en leur possession, le taux de désendettement, le manque de vision sur plusieurs années, ils vont voter contre ce budget.

Adopté par 20 voix pour, 3 voix contre (LUBERRIAGA Bénédicte, ISASA Didier, MOUHICA Jean Pierre) et 3 abstentions (TABERNA Gorka, SAVATIER Jérémy, IRIGARAY Joana)

2020-39-2 Vote du Budget Annexe Primitif 2020 Zubiondo / 2020ko ekitaldiko Zubiondo Eranskin Buxetaren aurrekontuen onarpena

Mme Clavenad détaille le Budget Annexe Primitif 2020 Zubiondo. C'est un budget qui avait été créé à l'occasion de l'acquisition du bâtiment industriel de Zubiondo en 2005 et qui abrite aujourd'hui une quinzaine d'artisans et d'entreprises variées.

Dépenses fonctionnement

Dépenses réelles : 1 383,02 €

Dotation aux amortissements : 19 728,11 €

Total dépenses : 105 316,89 €

Recettes fonctionnement

Autres produits de gestion courante : 33 484 €

Excédent de fonctionnement reporté : 71 832,89 €

Total recettes : 105 316,89 €

Dépenses Investissement

Remboursement d'emprunts : 14 000 €

Immobilisations corporelles : 91 409,89 €

Total dépenses : 110 409,89 €

Recettes Investissement

Amortissements : 19 728,11 €

Excédent d'investissement reporté : 6 476,02 €

Virement de la section de fonctionnement : 84 205,76 €

Total recettes : 110 409,89 €

Pour les emprunts, les prêts seront totalement remboursés en 2024.

Mme Luberriaga constate que, pour les loyers, ce sont les mêmes montants que 2019 ; or, dans le mandat précédent, juste après le confinement, ils avaient décidé lors d'une réunion informelle mais importante, de faire un geste sur les loyers, au moins pour les 2 mois du confinement, c'est-à-dire de ne pas les leur faire payer. Est-ce que c'est prévu ?

Mme Clavenad a recensé une seule demande en ce sens.

Mr le Maire se souvient qu'ils en avaient parlé, mais que cela n'a jamais été décidé.

Mme Luberriaga se souvient qu'il avait été acté qu'ils feraient un geste, il y avait aussi Mr Domangé, Mme Lacarra et Danièle Virto, qui étaient d'accord pour que l'on fasse un geste, qu'on gèle des loyers. Elle, propose 2 mois. Elle demande confirmation à Mr Domangé.

Mr Domangé ne s'en souvient pas.

Mme Lacarra précise qu'ils avaient dit effectivement que si quelqu'un demandait, on l'examinerait.

Mme Luberriaga avait posé la question car quelqu'un l'avait demandé, et depuis, il y en a d'autres qui lui en ont parlé.

Mme Clavenad confirme qu'à ce jour, elle n'a qu'une seule demande.

Mme Luberriaga en a discuté avec plusieurs qui lui ont déclaré que cela leur ferait du bien, et elle a calculé que 2 mois de loyers pour l'ensemble, cela ferait 5 500 €. Il y a quand même un excédent relativement important, peut-on faire ce geste ? Elle voudrait un geste global pour tous.

Mr le Maire répond que cela n'a pas été décidé mais que l'on peut étudier au cas par cas.

Mme Luberriaga votera contre, rien que par principe, en mémoire de Danièle Virto qui avait acté cela, et se déclare désolée qu'ils disent qu'ils ne s'en souviennent pas, car elle, oui.

Mme Lacarra remarque que toutes les professions à Zubiondo n'ont pas été impactées de la même façon.

Mme Luberriaga souhaiterait acter que l'on fera quelque chose.

Mme Clavenad s'engage à examiner chaque demande, et rappelle que les montants des loyers sont déjà vraiment à minima et ajoute qu'ils sont sur le budget 2020 ; après, ce sera le réalisé 2020, ils prévoient des recettes prévisionnelles et s'il est décidé qu'un geste sera fait, ils le feront.

Mme Luberriaga insiste, justement ce serait symbolique, dans toutes les communes, il est fait des choses, certains ne font pas payer les terrasses, même s'il est vrai qu'à Ascain, on ne paie pas les terrasses, et c'est au budget qu'il faut le prévoir.

Mme Irigaray est du même avis, le confinement a eu lieu en 2020, les artisans ont été en difficulté en mars, avril, mai 2020. Le leur répercuter dans un an... peut-être qu'on pourrait acter pour tous maintenant, cela s'est fait ailleurs et ce serait de bon sens de le dégréver du budget primitif.

Mme Clavenad déclare qu'ils verront cela en commission des finances avec les demandes reçues. Elle pense que faire quelque chose de systématique, ce n'est pas cohérent, car il va y en avoir d'autres des demandes, pas que à Zubiondo, les associations. Il va y avoir beaucoup de demandes cette année concernant les pertes de recettes ; donc, elle n'est pas pour une annonce politique systématique : soyons grandioses etc..., car elle pense qu'il va falloir aller aux difficultés ; au niveau du CCAS, c'est pareil, cela va être des études individuelles de situations, donc elle n'est pas favorable à une aide globale. On pourra décider d'annuler des titres de recettes par exemple. Techniquement, c'est tout à fait possible. Ce sera au cas par cas. Il y aura d'autres demandes de ce type.

Mr Mouhica, à ce sujet, ne voit pas d'accompagnement particulier sur les budgets, que ce soit au niveau associations, des commerçants, du CCAS etc... Dans le budget, entre 2019 et 2020, ils n'ont pas vu d'accompagnement lié à la conjoncture. Le terrain a été budgétisé, mais derrière, il y a une

conjoncture qui se projette assez complexe, ce n'est pas aujourd'hui qu'ils verront les problèmes, c'est dans les 6 mois à venir, et ils n'ont pas senti qu'ils l'avaient intégré.

Mme Clavenad souligne que le budget de subvention aux associations a quand même augmenté de 10 000 € cette année.

Adopté par 20 voix pour, 3 voix contre (LUBERRIAGA Bénédicte, ISASA Didier, MOUHICA Jean Pierre) et 3 abstentions (TABERNA Gorka, SAVATIER Jérémy, IRIGARAY Joana)

2020-40 Répartition primes MAEC aux éleveurs / Laborariei MAEC gainsariaren banaketa

Mme Lacarra présente : la Commune d'Ascain est engagée pour trois mesures MAEC (Mesure Agroenvironnementales et climatique) pour la campagne 2016-2020 de la PAC.

-La MAEC Système Herbe "SHP Collective" (ancienne prime à l'herbe), sur 165, 14 ha d'estives, pour un montant annuel de 7 786,35 euros.

-La MAEC localisée Surfacique "Amélioration de la gestion pastorale et maintien de l'ouverture" (mesure broyage + pâturage), 49,38 ha pour un montant annuel de 5 607,30 euros.

-La MAEC Localisée Surfacique "Amélioration de la gestion pastorale" (mesure pâturage) ; sur 10,41 ha, pour un montant annuel de 785,33 euros.

La Commune devrait donc recevoir chaque année un paiement de 14 178, 98 € pour l'ensemble des engagements, sur 5 années.

En 2020, la Commune a perçu :

-le versement des 2 MAEC Localisées pour la campagne 2018 : 6392.63 euros

-le versement des 2 MAEC Localisées pour la campagne 2019 : 6392.63 euros

-Le versement de la MAEC SHP Collective 2019 pour 7786.35 euros.

La commune dispose ainsi de 20 571,61 euros répartis en : 7786,35 euros de SHP collective et 12 785,26 euros de MAEC localisées.

Les éleveurs qui déclarent monter en estives sont au nombre de 9 à Ascain dont 2 engagés sur les MAEC localisées (mesure Pâturage), avec la Commune pour le broyage.

Il est proposé de reverser la totalité de la MAEC Collective SHP perçus aux 9 éleveurs, soit 7 786,35 €, et de partager la MAEC Localisée, soit, 12 785,26, entre les 2 éleveurs engagés et la commune, pour ses actions de broyage et entretien des aires de pâturages et estives collectives.

Le tableau de répartition des primes aux éleveurs est joint en annexe de la délibération.

Mme Lacarra précise que c'est une prime que la commune touche par la PAC et qui ensuite est répartie entre les éleveurs avec des mesures particulières pour faire en sorte que la Rhune continue d'être pâturée et ne se referme pas pour devenir un taillis. Ces mesures de la PAC actuelle risquent d'être toilettées à compter de l'année prochaine.

Adopté à l'unanimité

2020-41 Commissions Municipales et délégués d'Ascain /Herriko Batzordeak eta Azkaingo ordezkariak

Mr le Maire informe : suite à différentes démissions intervenues depuis le dernier conseil municipal dans les listes de la Majorité Denen Geroa et d'opposition Ur Ertsi-Larrun, il convient de procéder à quelques mises à jour des commissions municipales et délégués d'Ascain.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Considérant les modifications à apporter à la délibération du 15 juillet 2020,

DESIGNE les membres des Commissions Municipales et les délégués de la manière suivante :

N°1 Commission Urbanisme/Hirigintza Batzordea :

Majorité : Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Philippe CELAYA, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Anita LACARRA, Marie Pierre CLAVENAD, Philippe GIRALDI

Liste Azkaine Bai : Jérémy SAVATIER

Liste Vivre Ascain-Azkaine Bizi : Jean Pierre MOUHICA

Liste Ur Ertsi-Larrun : Nicolas DANIEL

N° 2 Commission Développement Durable, Transition Énergétique et Agriculture / Laborantza, Energiako Trantsizio eta Garapen Iraunkor Batzordea :

Majorité : Pascal PEYREBLANQUE, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Anita LACARRA, Thierry TALAZAC, Francis DOMANGÉ, Antoine COGNAUD, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Fabien LARROQUET, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI

Liste Azkaine Bai : Jérémy SAVATIER

Liste Vivre Ascaïn-Azkaine Bizi : Bénédicte LUBERRIAGA

Liste Ur Ertsi-Larrun : Sébastien GALARD

N° 3 Vie Économique /Ekonomiko bizitza Batzordea :

Majorité : Marie Pierre CLAVENAD, Ann SIMON, Marc GRACY, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA

Liste Azkaine Bai : Gorka TABERNA

Liste Vivre Ascaïn-Azkaine Bizi : Jean Pierre MOUHICA

Liste Ur Ertsi-Larrun : Sébastien GALARD

N° 4 Commission Culture, Langue Basque, Animations / Kultur, Euskara, Animazio Batzordea :

Majorité : Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Marc GRACY, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Anita LACARRA, Laetitia LAC, Nathalie DEJEAN, Ann SIMON

Liste Azkaine Bai : Joana IRIGARAY

Liste Vivre Ascaïn-Azkaine Bizi : Bénédicte LUBERRIAGA

Liste Ur Ertsi-Larrun : Sébastien GALARD

N° 5 Commission Travaux / Obrak Batzordea :

Majorité : Philippe GIRALDI, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Marie Pierre CLAVENAD, Pascal PEYREBLANQUE, Thierry TALAZAC, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Anita LACARRA

Liste Azkaine Bai : Gorka TABERNA

Liste Vivre Ascaïn-Azkaine Bizi : Didier ISASA

Liste Ur Ertsi-Larrun : Sébastien GALARD

N° 6 Commission Finances / Finantzak Batzordea :

Majorité : Marie Pierre CLAVENAD, Philippe CELAYA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Thierry TALAZAC, Ann SIMON, Maddalen FRITSCHI, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI

Liste Azkaine Bai : Gorka TABERNA

Liste Vivre Ascaïn-Azkaine Bizi : Didier ISASA

Liste Ur Ertsi-Larrun : Nicolas DANIEL

N° 7 Commission Sport, Jeunesse, Education / Kirol, Gazte, Hezkuntza Batzordea :

Majorité : Philippe CELAYA, Francis DOMANGÉ, Thierry TALAZAC, Pascal PEYREBLANQUE, Ann SIMON, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Thomas OYARZUN, Fabien LARROQUET, Antoine COGNAUD

Liste Azkaine Bai : Joana IRIGARAY

Liste Vivre Ascaïn-Azkaine Bizi : Jean Pierre MOUHICA

Liste Ur Ertsi-Larrun : Sébastien GALARD

N° 8 Commission extramunicipale Égalité Femmes-Hommes / Egiazko Berdintasunaren Alde ideki Batzordea : cette commission pourra associer à ses travaux des personnes extérieures au conseil municipal suivant les thèmes abordés.

Majorité : Ann SIMON, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Nathalie DEJEAN, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Antoine COGNAUD

Azkaine Bai : Joana IRIGARAY qui en sera la Vice-Présidente.

Vivre Ascaïn-Azkaine Bizi : Bénédicte LUBERRIAGA

Liste Ur Ertsi-Larrun : Sébastien GALARD

Commission Communale des Impôts Directs :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER	Max-Henri BLOT CHAMPENOIS
Marie Pierre CLAVENAD	Nathalie DEJEAN
Anita LACARRA	Laetitia LAC
Jean Philippe STANISLAS	Armand LEINEKUGEL-LE-COQ
Francis DOMANGÉ	Murielle LEIZAGOYEN GALARDI
Philippe CELAYA	Bénédicte LUBERRIAGA
Philippe GIRALDI	Jean Pierre MOUHICA
Joana IRIGARAY	Jérémy SAVATIER
Didier ISASA	Ann SIMON
Maddalen NARBAITS FRITSCHI	Jean, Henri FUCHS
Pascal PEYREBLANQUE	Philippe LACARRA
Mireille POISSON	Olivier METAIRIE
Michel BRESSOT	Danielle ALBISTUR
Gorka TABERNA	Fabien LARROQUET
Thierry TALAZAC	Marie Emilie MERCIER
Antoine COGNAUD	Marc GRACY

Mise à jour Délégués d'Ascain/ Azkaingo ordezkarien eguneratzea**Syndicat Départemental d'Electrification des Pyrénées Atlantiques :**

1 délégué titulaire : Philippe CELAYA

1 délégué suppléant : Philippe GIRALDI

Chenil intercommunal :

1 délégué titulaire : Thierry TALAZAC

1 délégué suppléant : Marc GRACY

Association Laguntza :

2 délégués : Antoine COGNAUD, Marie Pierre CLAVENAD (+ le Maire d'office + 4 membres élus et 4 non élus du CCAS)

Crèche Loretxoak :

3 délégués : Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Thomas OYARZUN, Joana IRIGARAY

Association d'Aide Familiale et Sociale :

1 délégué titulaire : Anita LACARRA

1 délégué suppléant : Murielle LEIZAGOYEN GALARDI

Relais Assistantes Maternelles Intercommunal

1 délégué titulaire : Nathalie DEJEAN

1 délégué suppléant : Marie Pierre CLAVENAD

Société Coopérative ENARGIA

1 délégué titulaire : Pascal PEYREBLANQUE

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

1 délégué titulaire : Marie Pierre CLAVENAD

1 délégué suppléant : Fabien LARROQUET

Commission d'Indemnisation Amiable d'Ascain

- Le Maire : Jean Louis FOURNIER ; suppléant : Anita LACARRA
- L'Adjointe à la Vie Economique et aux Finances : Marie Pierre CLAVENAD ; suppléant : Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER
- Le Conseiller Municipal délégué aux Travaux : Philippe GIRALDI ; suppléant : Thierry TALAZAC
- Liste Azkaine Bai : Joana IRIGARAY ; suppléant : Gorka TABERNA
- Liste Vivre Ascain-Azkaine Bizi : Bénédicte LUBERRIAGA ; suppléant : Jean Pierre MOUHICA

Bibliothèque d'Ascaïn et Médiathèque de Saint Jean de Luz :

1 délégué titulaire : Maddalen NARBAITS FRITSCHI

1 délégué suppléant : Murielle LEIZAGOYEN GALARDI

Référent Sécurité Routière :

1 délégué : Thierry TALAZAC

Référent langue basque/Euskara erreferentea

1 délégué : Murielle LEIZAGOYEN GALARDI

Correspondant Défense :

1 délégué : Thierry TALAZAC

Référent Hygiène et Sécurité au travail :

1 délégué : Thierry TALAZAC

Délégué des Ecoles d'Ascaïn (Ecole Publique, Ecole Sainte Marie, Ikastola) :

1 référent : Francis DOMANGÉ

Copil site Natura 2000 du massif de la Rhune et du Choldokogagna :

- un représentant de la commune : le Maire Jean Louis FOURNIER ; suppléant : Max-Henri BLOT CHAMPENOIS
- Conseiller Municipal d'Ascaïn de la liste Azkaine Bai : Jérémy SAVATIER
- l'Adjoint ou responsable à l'environnement : Pascal PEYREBLANQUE

**2020-42 Demande de subvention DETR pour aménagement piéton et signalétique centre bourg/
Herri barneko seinaleketika eta oinezkoen antolaketarentzat DETR diru laguntzaren eskaera**

Mr le Maire rapporte : dans la continuité du programme des travaux de réaménagement du centre bourg d'Ascaïn qui se sont achevés en début d'année 2020, la commune souhaiterait parachever son projet en mettant en valeur le patrimoine de son centre avec la mise en place d'une signalétique à l'esthétique plus soignée et fonctionnelle, qui soit adaptée aux nouveaux sens de circulation automobiles (panneaux directionnels), aux nouveaux cheminements piétons (Signalisation d'Information Locale), et qui dirige les visiteurs vers les commerces et services du bourg (Relais Information Service). Cette nouvelle signalétique s'attachera à respecter les normes en vigueur en matière de tailles des panneaux, de hauteurs et d'accessibilité pour les déficients visuels.

En outre, afin de compléter les cheminements piétons créés lors des travaux au centre bourg et de répondre à un des objectifs du PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et Espaces publics), un cheminement piétons sécurisé sera réalisé au quartier Lur Eder, qui prolonge celui de la partie basse du centre bourg. Le cout total de l'opération est estimé à 101 036,44 € HT, décomposé comme suit :

Signalétique centre bourg

Assistance maîtrise ouvrage : 6 471 €

Fourniture et pose des panneaux (Directionnels, Signalisation d'Information Locale et Relais Information Service) : 48 576,83 €

Cheminement piéton Lur Eder

Voiries et trottoirs : 43 774,55 €

Signalisation verticale : 1 292,56 €

Signalisation horizontale : 921,50 €

Il est proposé de solliciter l'Etat pour une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 40 %, soit 40 414,57 €

Mr Taberna : ez dugu diru galdearekin arazorik aldiz, guk nahi ginuke Lan Komisia deitzea, zenta guk hemen ohar batzuk baditugu. Par rapport à la demande de subvention, ils n'ont pas de souci, mais suite à l'appel d'offres qui a désigné SIGNATURE, ils demandent que la Commission des Travaux soit réunie avant la pose des panneaux, car ils ont des questions techniques à poser, notamment sur le positionnement de certains panneaux.

Mr Girdali confirme que cela sera fait.

Adopté à l'unanimité

2020-43 Demande de subvention au titre des produits de recettes supplémentaires des amendes de police pour création de cheminements piétonniers / Poliziaren isuneneko diru sartzeari esker diru laguntzaren eskaera oinezko bideak sortzeko

Mr le Maire rappelle que, dans le cadre des travaux de réaménagement du centre-bourg, la Commune avait lancé en 2018 et en 2019 les travaux de création de cheminements piétons sur plusieurs zones autour de la Place et de la rue principale Ernest Fourneau et avait pu bénéficier d'une subvention au titre de la dotation aux communes prélevée sur le produit des amendes de police relatives à la sécurité routière. Dans la poursuite des travaux de sécurisation des cheminements piétons, la Commune d'Ascaïn pourrait à nouveau solliciter cette dotation en 2020 qui est répartie par le Département pour des aménagements de sécurité.

En effet, 5 zones de sécurisation piétons seront réalisées cette année et concernent :

- Zone 1 : création d'un cheminement piéton 'zone fronton Chourio - Ecole Sainte Marie- Arrêt bus'. Cout total estimé : 14 380,10 € HT
- Zone 2 : création d'un cheminement piéton 'zone trottoir rue Marzenea - Ecole Sainte Marie'. Cout total estimé : 16 743,58 € HT
- Zone 3 : création d'un cheminement piéton 'zone Ecole Sainte Marie vers Pont Romain'. Cout total estimé : 16 546,49 € HT
- Zone 4 : création d'un cheminement piéton 'rue Lur Eder'. Cout total estimé : 45 988,61 € HT
- Zone 5 : création d'un cheminement piéton route d'Olhette et sécurisation accès piéton abri bus Xara Baita'. Cout total estimé : 12 923,60 € HT

Le coût total de ces aménagements prévus pour la sécurité et l'accessibilité des usagers est estimé à 106 582,38 € HT avec une réalisation des travaux sur l'exercice 2020.

Mr le Maire explique que c'est divisé en tronçons car on peut obtenir 75 % par opération de 12 000€. Ainsi, dans l'exercice 2019, la Commune avait perçu autour de 81 000 €, ce qui n'est pas négligeable. Mme Irigaray souligne qu'Azkaine Bai souhaiterait étudier la possibilité de rajouter une 6^{ème} zone, il s'agit des abords de Kiroleta car les voitures arrivent à toute vitesse depuis le Chemin du Halage, le virage en bout, et vu la fréquentation du Complexe Sportif, il y a quand même un accès dangereux : les Gendarmes s'en rendent bien compte puisqu'ils s'y mettent avec un radar. Y-a-t 'il moyen d'inclure cette zone qui concerne le croisement Kiroleta-Halage ? C'est un carrefour dangereux, avec un démarrage en côte, les gens arrivent à toute vitesse, la visibilité sur la gauche est limitée, des automobilistes pensent qu'ils sont sortis de la zone 50 alors que ce n'est pas le cas et ils accélèrent, c'est un carrefour assez sensible.

Mr le Maire déclare qu'il faudra d'abord commencer à faire une étude du projet, le faire chiffrer pour voir le cout et ensuite il faudra faire une demande de subvention.

Mme Lacarra demande si cela ne serait pas d'intérêt communautaire.

Mme Narbais Fritschi estime que c'est aussi le problème pour la voie de Dorrea.

Il est précisé que les Dotation des Amendes de Police est très encadrée : il s'agit de la création et sécurisation des cheminements piétons.

Mme Lacarra est d'avis que, dans le projet d'ensemble de Dorrea, il faudrait faire remonter à l'Agglo.

Mr le Maire rappelle que c'est un sujet sur lequel ils se penchent depuis plusieurs années. Ils ont déjà fait faire des études et au niveau subventions, car ce n'est pas une Départementale, il n'y a pas grand-chose, à moins de la faire passer comme voie d'intérêt communautaire. Sinon, c'est un budget de 280 000 € rien que pour Dorrea, cela reste un projet important pour la sécurité de tout le monde.

Adopté à l'unanimité

Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire / Txostenaren Herriko Kontseiluaren ahalmenak Auzapezari eskuordetzea

Délégation n° 4 (passation de marchés) (signé en juin 2020 avec délégation mandature précédente)

Travaux extension cimetière paysager (mise en place de 17 caveaux supplémentaires) attribué à CBTP pour un montant de 54 700 € HT. De plus, il y aura une recherche de caveaux abandonnés pour les récupérer.

Délégation n° 15 (avis du Maire pour non préemption) :

Date	Surface/Bien	Prix	Remarques
02/07/2020	Terrain à bâtir de 998 m ²	150 000 €	UD
02/07/2020	Terrain à bâtir de 996 m ²	150 000 €	UD
17/07/2020	Maison 197 m ² sur terrain de 247 m ²	733 000 € + 37 000 €	UB
17/07/2020	Maison 186 m ² sur terrain 1 239 m ²	1 157 000 €	UC

Mr Taberna demande quelle est la politique de la municipalité par rapport aux préemptions ? Là, ils n'ont pas de numéro de cadastre, ils savent qu'il n'y a pas de foncier à Ascain, quelle est leur volonté, ils en sont où ?

Mr le Maire répond que la volonté, ils l'ont, l'argent un peu moins.

Mme Lacarra précise qu'en Commission d'Urbanisme ils donnent toutes les informations sur les propriétés, avec les noms des propriétaires, etc... mais les dire ici en public, c'est un peu confidentiel, c'est pareil pour les aides sociales, ils les disent en commission mais pas en réunion publique.

Mr le Maire donne ensuite lecture des deux suggestions d'Azkaine Bai :

1) *Saltzaileentzako kalte-ordainaren ideia horretan, Covid-19ren ondorioz 3 eskoletako ikasleen guraso-elkarteak diru galtzeak tapatzeko (mugeta salmenta, taloak...ezeztatuak izan baitira) ea kalte ordaintze bat proposatzen ahal zaien / Dans cette idée d'indemnisation aux commerçants, serait-il possible d'envisager **une indemnisation exceptionnelle aux associations de parents d'élèves des 3 écoles** qui ont subi les annulations des divers événements publics conséquence du Covid-19 qui rapportent des fonds (vente muguet, talo, etc). Cette indemnisation pourrait être calculée à la proportionnelle d'après les bilans de trésorerie 2019 entre les 3 établissements.*

Mr le Maire répond qu'ils ont un peu abordé le sujet auparavant ; ils ont beaucoup de demandes d'associations pour renflouer le manque à gagner ; il faut savoir que la commune a aussi eu des pertes de recettes, des dépenses supplémentaires ; s'il devait suggérer quelque chose, ce serait peut-être d'aider les associations à vocation sociale. Peut-être devront-ils voir cela au niveau du CCAS, mais aider comme cela toutes les associations car ils ont eu moins de recettes, tout le monde est à peu près dans la même situation ; il reconnaît que c'est difficile pour beaucoup, mais la commune, ce n'est pas open-bar. Ils ont vu le budget, ils aimeraient bien aider tout le monde.

Mr Taberna : bada budgeta bat hor, Azkaingo bestetarako, behar bada hortarik hartzean ahal da parte bat. Il y avait un budget qui était consacré aux fêtes d'Ascain et dans la mesure où c'est annulé, peut-être qu'il y a des possibilités là, en changeant des écritures ou autre.

Mme Clavenad précise qu'ils ont déjà baissé ce budget et les dépenses liées à ces événements, ils ont une baisse des recettes mais ils ont aussi baissé les dépenses. De 30 000 €, ils sont passés à 50 000 € sur ce poste-là.

Mme Luberriaga pense que Gorka faisait allusion à la subvention au Comité des Fêtes.

Mme Clavenad ajoute qu'ils ont maintenu le montant, et même augmenté les subventions aux associations et aux écoles, pour avoir une marge de manœuvre en fonction des demandes qu'ils étudieront et des pertes. On ne pourra accorder que des choses qui seront demandées d'abord, et justifiées. Ils regarderont l'équilibre budgétaire des associations.

Mme Luberriaga déclare qu'il y a une marge de 13 000 € que la Commune donnait au Comité des Fêtes.

2) *Post-konfinamendu testuinguruan, merkatariei eta Azkaindarrei finantza-laguntza emateko, erosketa-bonoak euskotan proposatzen dugu. Bonoa 50 eurokoa izanen litzateke (30 eusko onuradunaren kontura eta 20 eusko herriko etxearen kontura). Hauteskunde zerrendan izena emandako Azkaindar bakoitzak erosketa-bono bat izanen luke, euskoekin ordainketak onartzen dituzten dendetan. /Soutien à l'économie locale via l'eusko. Dans le contexte post-confinement, afin de soutenir les commerçant-e-s et d'apporter un soutien financier aux Azkaindar nous proposons la mise en place de bon d'achat en eusko. Le bon serait d'un montant de 50 eusko avec 30 eusko à la charge du bénéficiaire et 20 eusko financé par la commune. Chaque Azkaindar inscrit-e sur la liste électorale aurait accès à un bon d'achat valable dans les commerces acceptant les paiements en eusko.*

Mr le Maire rappelle que, dans la liste électorale, il y a 3 200 inscrits, c'est un peu compliqué. Par rapport aux commerçants, la Commune a déjà dépensé près de 100 000 € de dédommagement suite aux travaux, etc... donc, un réel effort a été fait ; ils ne paient d'occupation du domaine public, c'est un peu la même problématique. Pour revenir au social, il serait judicieux d'aider les personnes qui ont des difficultés financières pour se nourrir ou autre, sous forme de bon d'achat ou d'aide financière par le CCAS comme pour les gens au RSA suite à une demande faite par une assistante sociale. Il pense que c'est plus la vocation du CCAS d'aider ces gens-là que de distribuer 50 € aux 3 200 inscrits sur les listes électorales, cela lui paraît un peu aléatoire.

Mr Taberna souligne que d'autres communes l'ont fait, comme Cambo par exemple.

Mme Lacarra précise qu'à Cambo il faut qu'en face il y ait une Union Commerciale ou un office de tourisme local. On ne peut pas donner comme cela de l'argent aux commerçants.

Mme Luberriaga rappelle qu'il existe une Union des Commerçants à Ascain.

Mme Lacarra ajoute qu'il faut qu'ils en fassent la demande avant.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 20H45.